

EXTENSION DE LA ZAC DU BOIS DE PLAISANCE



ORDRE DU JOUR

- 1/ Une démarche d'aménagement du territoire
 - Une opportunité de développement économique
 - Organisation de projet
 - Approche foncière
 - Calendrier de réalisation
 - Objectifs de la concertation du public

- 2/ La ZAC d'Aiguisy
 - Site de la ZAC
 - Schéma d'aménagement

1/ UNE DÉMARCHE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La ZAC d'Aiguisy constitue des opportunités :

- Pour l'implantation de nouvelles entreprises
- Au service des entreprises déjà présentes sur le territoire, désireuses de profiter des nouvelles solutions pour renforcer leurs stratégies et leur présence sur le territoire, développer leur activité,...

ORGANISATION DU PROJET

- 1. Un **partenariat** entre l'ARC et les Communes
- 2. Des études de conception qui ont démarré au printemps 2021, en associant les **élus des communes**
- 3. 1 **réunion publique**
- 4. Un calendrier de projet

CALENDRIER DE RÉALISATION



APPROCHE FONCIÈRE

- Concevoir la future ZAC sur la zone 1AUE de la commune de Lachelle en intégrant les prescriptions de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation

OBJECTIF DE LA CONCERTATION DU PUBLIC

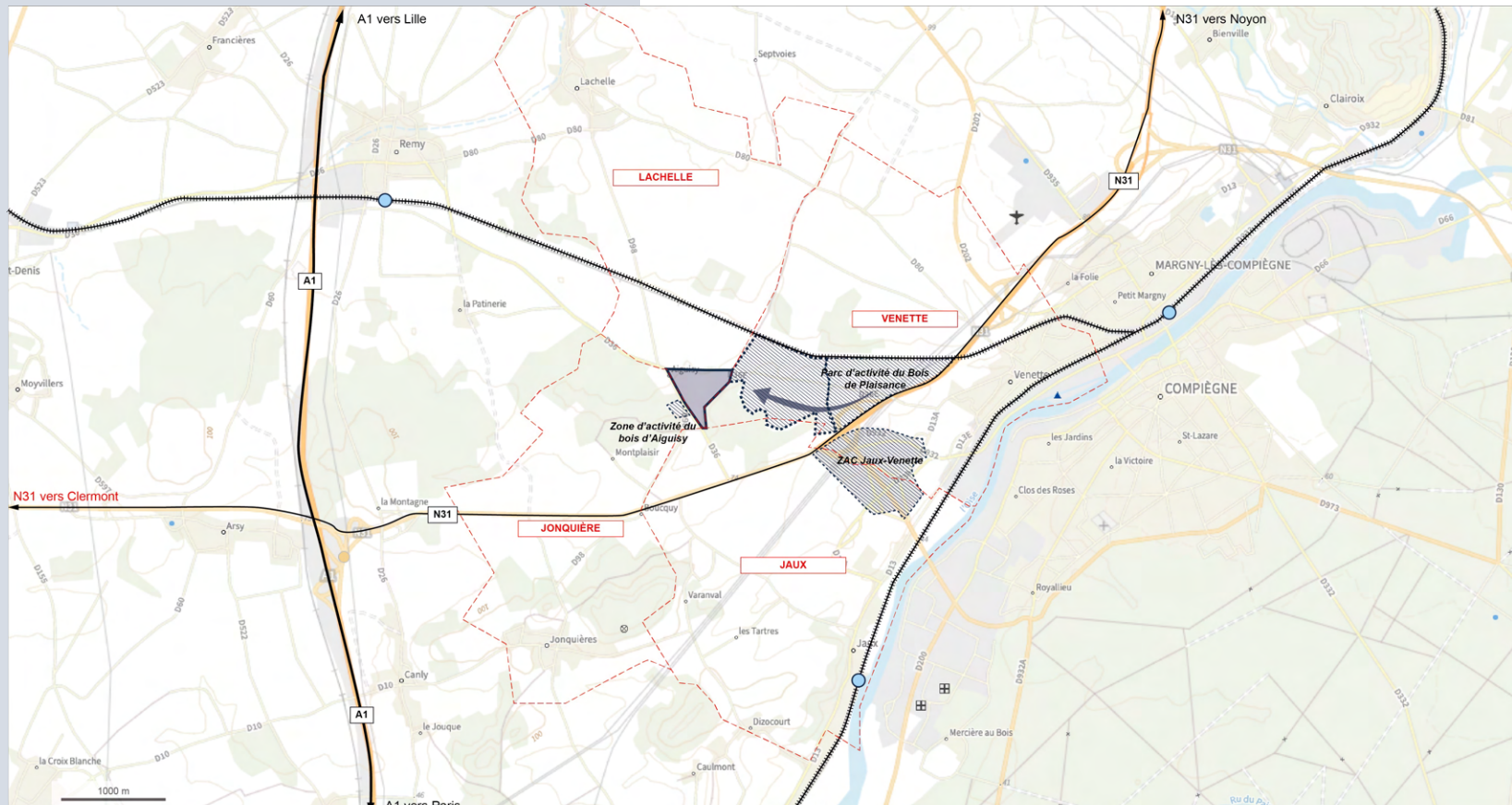
- Permettre au public d'accéder aux informations relatives aux projets et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées
- Sensibiliser aux enjeux du projet et des retombées pour le territoire
- Favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour des projets par l'ensemble des acteurs
- Un registre de concertation est mis à disposition du public en mairie de Lachelle et à l'accueil de l'ARC
- Une adresse mail spécifique a été créée, lachelle.aiguisy@agglo-compiegne.fr, afin de recevoir et traiter au mieux les observations et suggestions du public.

2/ LA ZAC D'AIGUISY

SITE DE LA ZAC D'AIGUISY

LE SITE

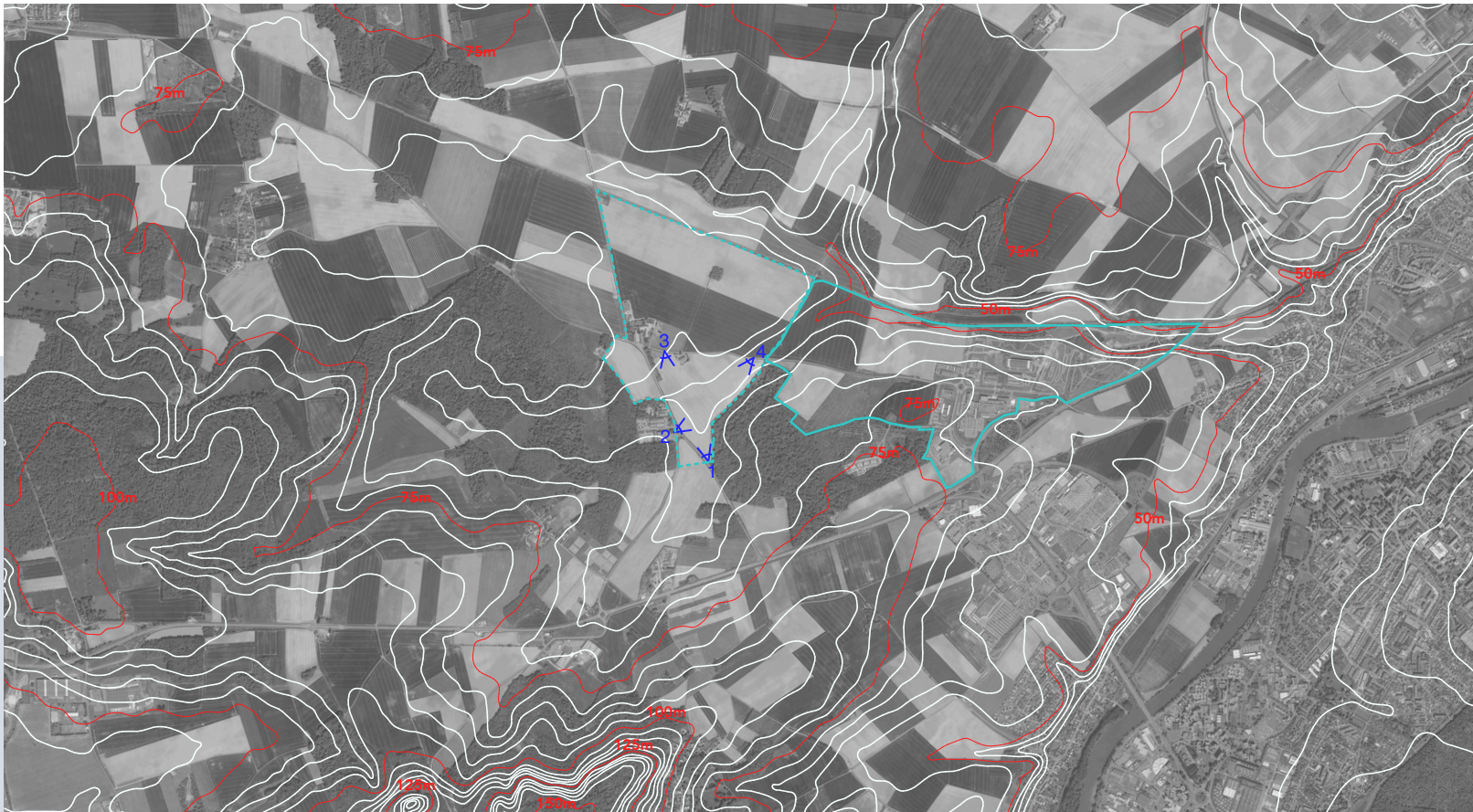
Carte des Polarités urbaines



SITE DE LA ZAC D'AIGUISY

LE SITE ET SA TOPOGRAPHIE

Carte topographique et composantes du paysages



SITE DE LA ZAC D'AIGUISY

ANALYSE PAYSAGÈRE

Évolution du paysage aux alentours du périmètre de réflexion au fil du temps



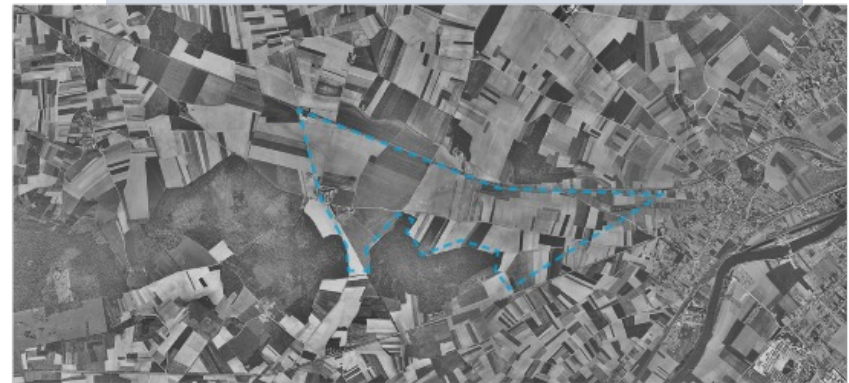
Carte Cassini (1756-1815) du périmètre d'étude et de ses alentours



Carte de l'état-major (1820-1866) du périmètre d'étude et de ses alentours



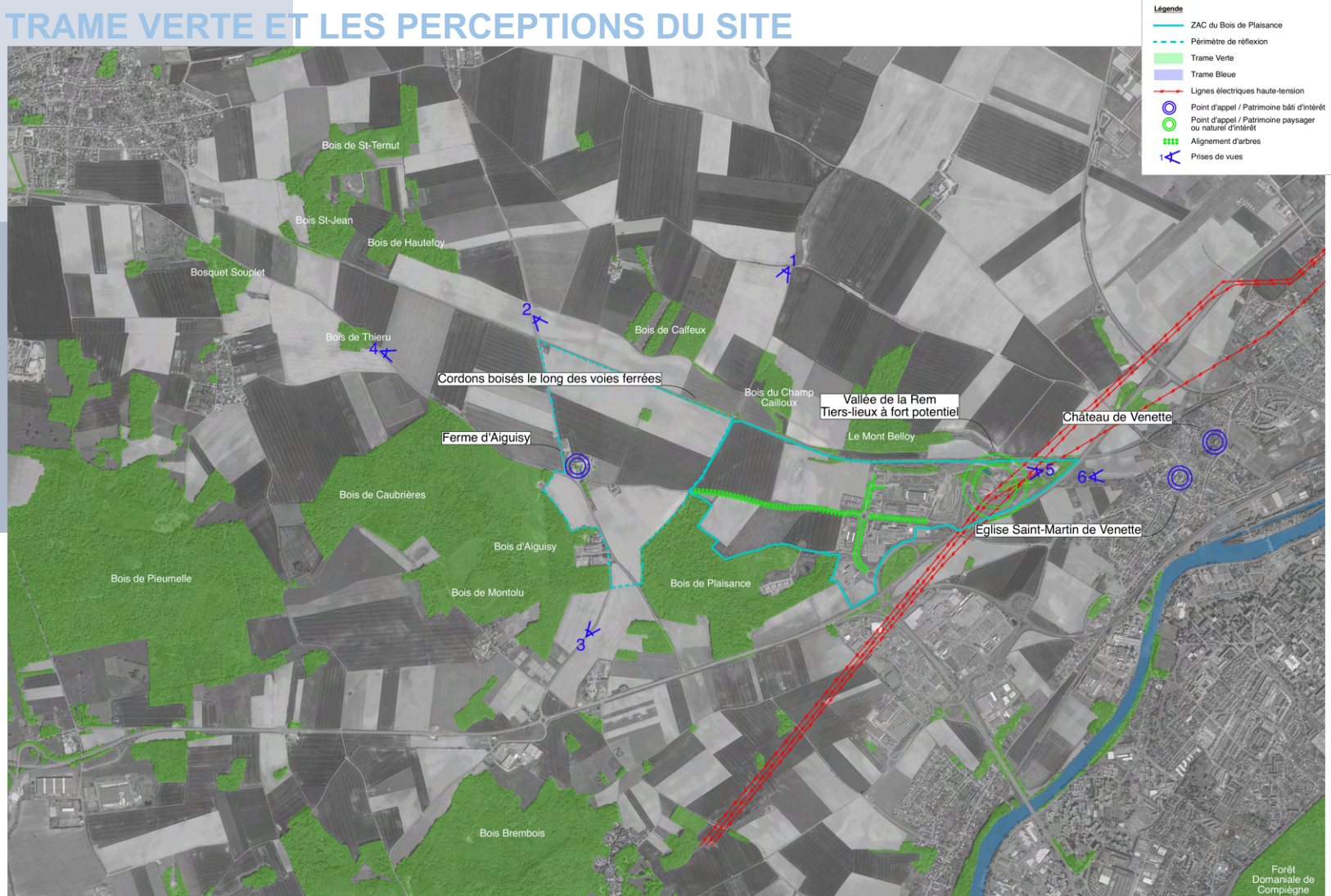
Carte IGN (1950) du périmètre d'étude et de ses alentours



Photographie aérienne (1950-1965) du périmètre d'étude et de ses alentours

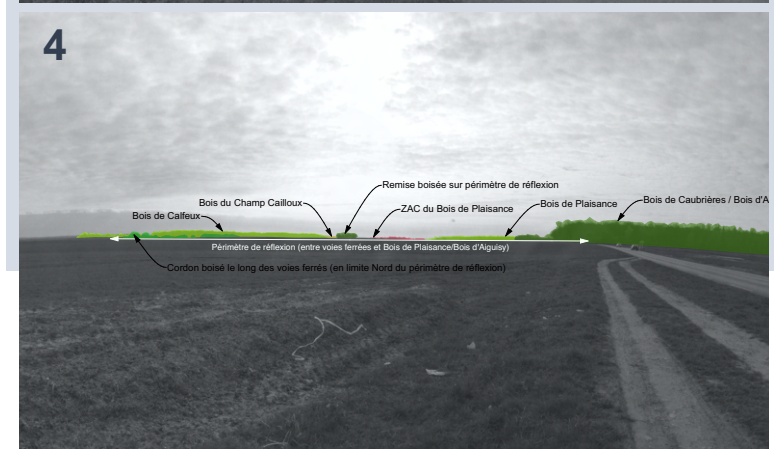
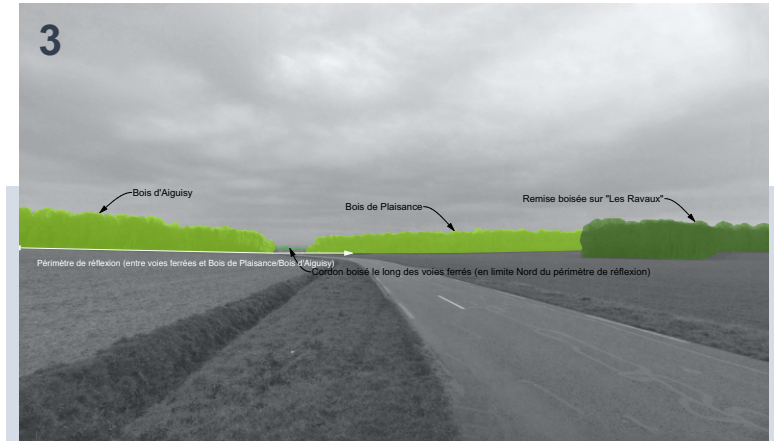
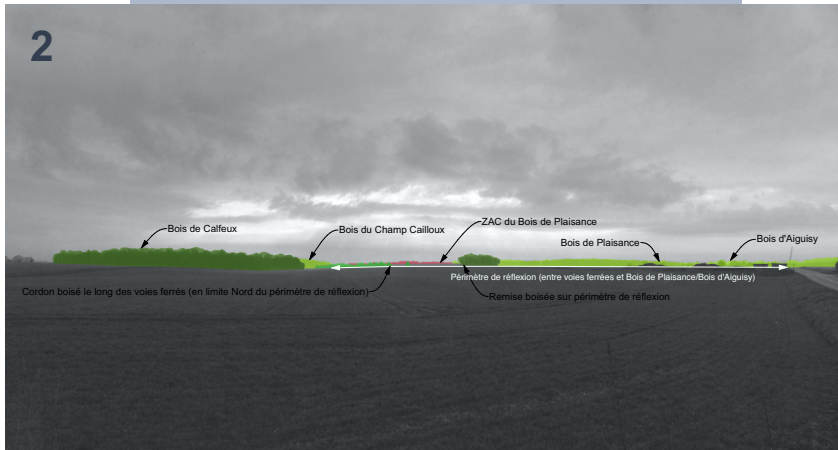
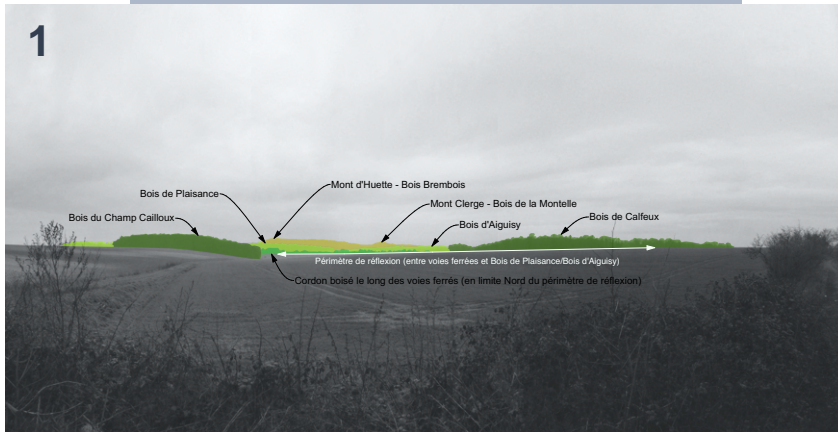
SITE DE LA ZAC D'AIGUISY

LA TRAME VERTE ET LES PERCEPTIONS DU SITE



SITE DE LA ZAC D'AIGUISY

LA TRAME VERTE ET LES PERCEPTIONS DU SITE



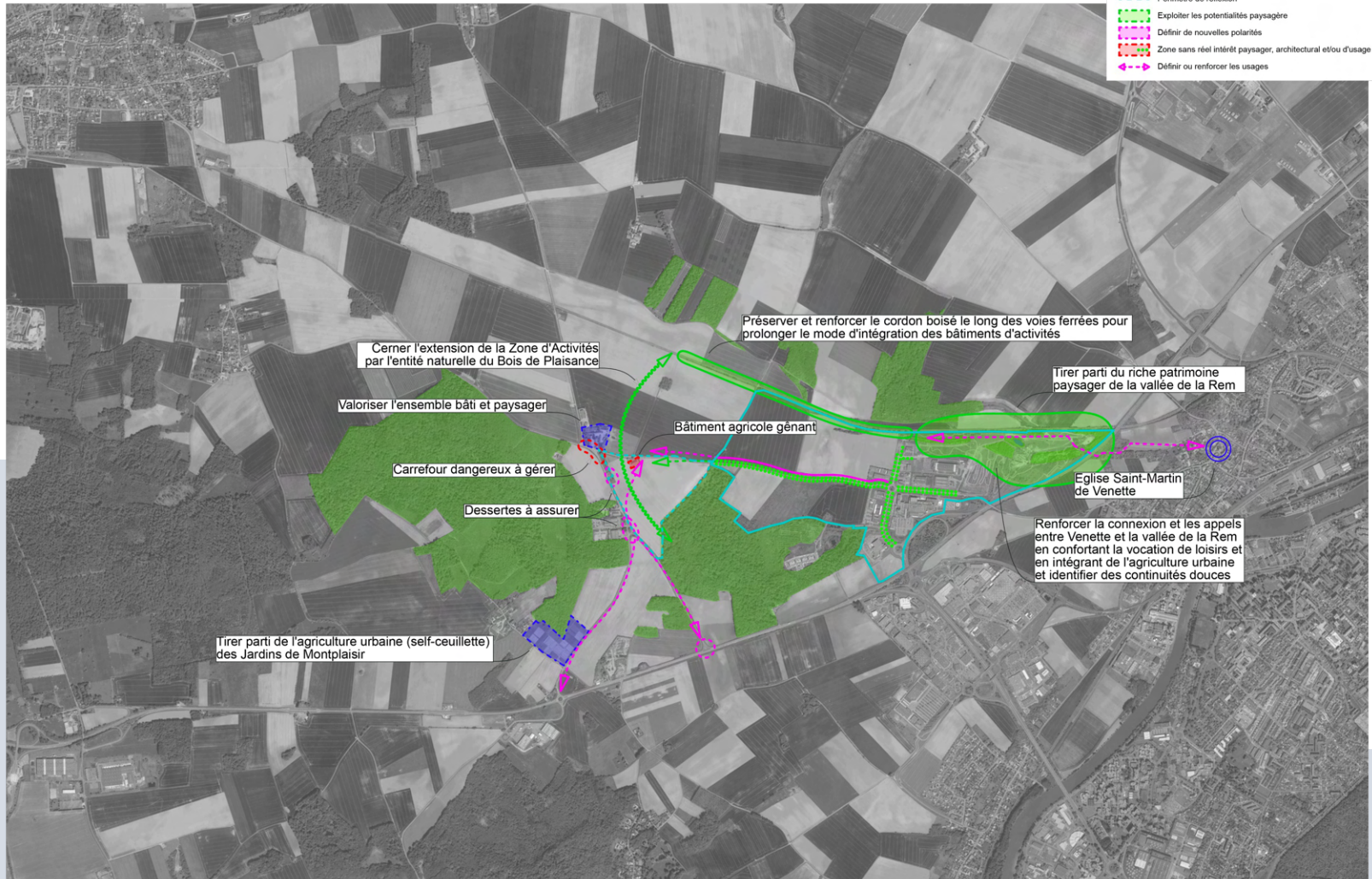
SITE DE LA ZAC D'AIGUISY

LE SITE ET LES USAGES



SITE DE LA ZAC D'AIGUISY

IDENTIFICATION DES ENJEUX



- Légende**
- ZAC du Bois de Plaisance
 - - - Périmètre de réflexion
 - ▨ Exploiter les potentialités paysagère
 - - - Définir de nouvelles polarités
 - - - Zone sans réel intérêt paysager, architectural et/ou d'usage
 - - - Définir ou renforcer les usages

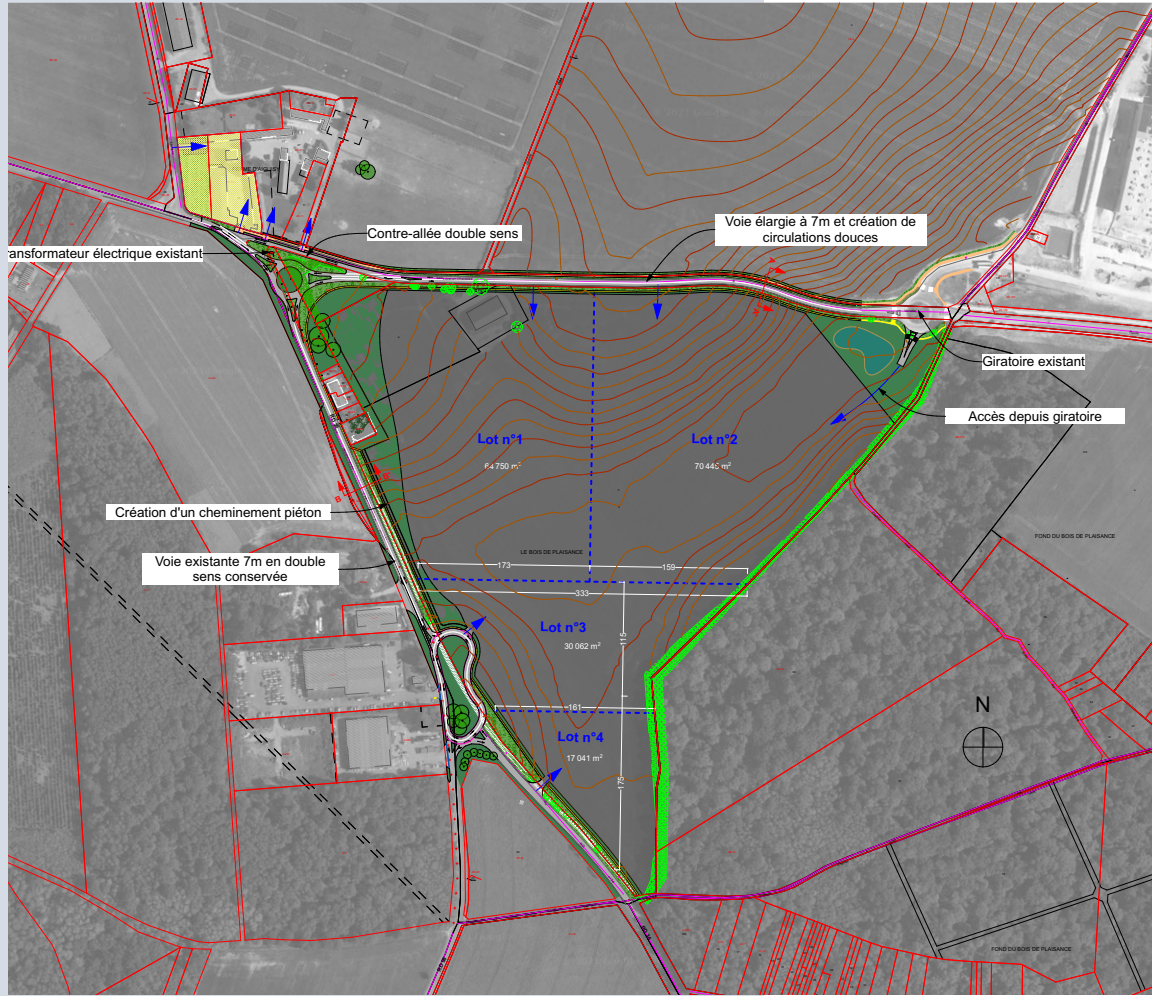
SITE DE LA ZAC D'AIGUISY

IDENTIFICATION DES ENJEUX

- Créer une desserte qui permette un parcellaire d'activités modulables
- Conforter l'entité du Bois de Plaisance pour intégrer la zone d'activités
- Préserver les vues lointaines et maintenir les villages et la ferme d'Aiguisy comme entités identifiables à l'échelle du territoire. Développer la vocation de la ferme d'Aiguisy au sein du territoire
- Développer la trame douce et les modes de déplacements actifs en proposant des continuités aux chemins existants, en confortant les vocations d'animation péri-urbaine (BMX, Agriculture urbaine,...)
- Définir l'ambition environnementale de l'extension prévue (niveaux de services aux entreprises, exigences énergétiques, intégrations paysagères, de récupération des eaux pluviales et de toitures pour alimenter les surfaces agricoles,...)
- Définir le niveau de complémentarité et organiser le phasage entre les différents sites dédiés à l'extension des zones d'activités (ZAC de Jaux, ZAC du Camp du Roy)

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC

SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT RETENU

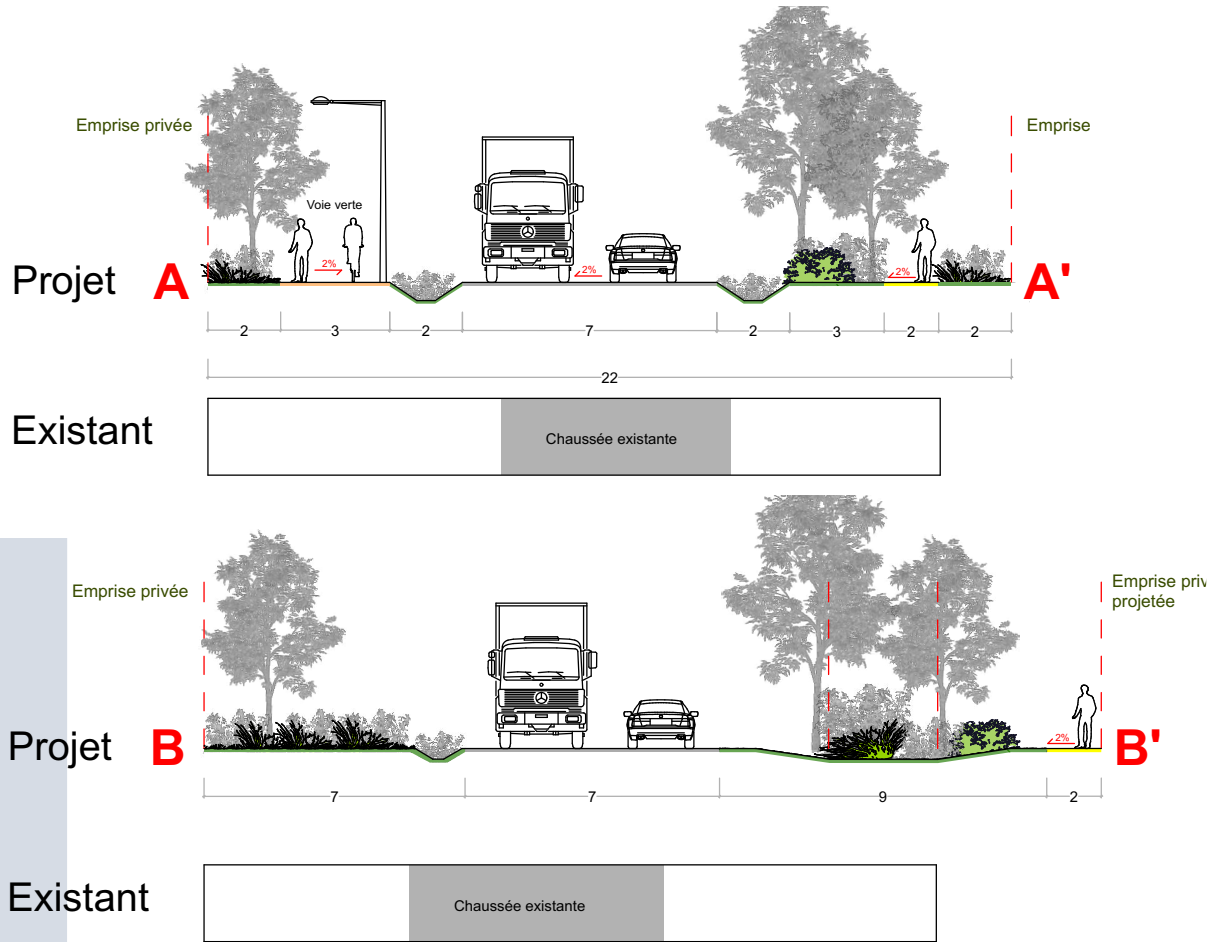


Légende :

	Voirie		Espace vert
	Surface cessible		Bande boisée
	Délimitation des parcelles mères		Bande boisée en prescription
	Découpage indicatif des parcelles filles		Voie verte
	Accès hypothétique des lots		Cheminement 1,50
			Arbres existants conservés

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC

PROFIL DE VOIRIE ET TRAITEMENT PAYSAGER




Aménagement de la D36E du Parc d'Activité du Bois de Plaisance



Exemple de réalisation, Parc d'Activités – Récy Saint Martin, ARVAL

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA ZAC

CONSERVATIONS ET CRÉATIONS DES VOIRIES

 Voie existante conservée

 Voie créée



MERCI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

AMENAGEMENT

39-LACHELLE – Projet de création du parc d'activités d'Aiguisy – Bilan de la concertation

Le quinze décembre deux mille vingt-deux à 20h00, s'est réuni aux Salles Saint Nicolas, rue du Grand Ferré à Compiègne, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Eric BERTRAND, Jean-Marie LAVOISIER, Claude DUPRONT, Jean-Luc MIGNARD, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric de VALROGER, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Nicolas LEDAY, Claudine GREHAN, Pierre VATIN, Eugénie LE QUÉRÉ, Oumar BA, Arielle FRANÇOIS, Evelyse GUYOT, Xavier BOMBARD, Nicolas COTELLE, Dominique RENARD, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Daniel LECA, Solange DUMAY, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Xavier LOUVET, Jean DESESSART, Anne-Sophie FONTAINE, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Georges DIAB, Zadiyé BLANC, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Gilbert BOUTEILLE, Romuald SEELS, Michel ARNOULD, Cécile DAVIDOVICS

Ont donné pouvoir :

Alain DRICOURT à Jean-Marie LAVOISIER, Jihade OUKADI à Oumar BA, Marc-Antoine BREKIESZ à Jean-Claude CHIREUX, Justyna DEPIERRE à Sophie SCHWARZ, Astrid CHOISNE à Bernard HELLAL, Béatrice MARTIN à Eugénie LE QUÉRÉ

Était représenté par un suppléant :

Claude PICART par Emma GUILBAUD

Étaient absents excusés:

Thérèse-Marie LAMARCHE

Assistaient en outre à cette séance :

M. HUET – Directeur Général des Services
M. SÉJOURNÉ – Directeur Général Adjoint
Mme BRIERE – Directrice Générale Adjointe
Mme CHARTIER – Directeur Général Adjoint

Monsieur Daniel LECA a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 9 décembre 2022

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 46

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de votants : 52

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20221215-39CA15122022-DE
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

AMENAGEMENT

39-LACHELLE – Projet de création du parc d'activités d'Aiguisy – Bilan de la concertation

Par délibération du 19 décembre 2019, le Conseil d'Agglomération a autorisé les études en vue de la création de la zone d'aménagement concerté à Lachelle, dans le prolongement du Bois de Plaisance et a décidé d'engager une procédure de concertation publique préalable, qui a fait l'objet d'une campagne d'information du public en vue de recueillir ses observations selon les modalités suivantes :

- mise à disposition à l'ARC et en mairie de Lachelle du dossier de concertation ainsi que de registres de concertation,
- organisation d'une réunion publique qui s'est tenue le 12 octobre 2022,
- information sur le projet sur le site internet de l'ARC,
- mise en place d'une adresse de messagerie électronique spécifique : lachelle.aiguisy@agglo-compiegne.fr

La réunion publique a totalisé environ 80 participants. Il n'y a pas eu de courriels ni de contributions écrites dans les registres.

Les observations et suggestions recueillies lors de la réunion publique ont permis d'orienter le travail de conception du plan d'aménagement selon 3 grands axes :

- gestion des flux,
- aménagements cyclables et piétonniers,
- sobriété énergétique.

En synthèse, les participants à la concertation sont intéressés par le projet qui permet de répondre à la forte demande des entreprises de s'implanter sur le territoire. Ils attendent des aménagements qualitatifs en lien avec le Parc d'Activités du Bois de Plaisance avec une attention particulière portée sur la sécurité des usagers (à la fois piétons, cyclistes et automobilistes) et les économies d'énergie.

Ces points précis seront approfondis dans les études de maîtrise d'œuvre à venir.

L'ensemble des thématiques a été abordé lors de la concertation : programmation du parc d'activités, mobilités, liaisons urbaines, sécurité, calendrier.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Agglomération d'approuver le bilan de la concertation joint au présent rapport.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Xavier LOUVET,

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Équipement, Urbanisme du 28 novembre 2022

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 6 décembre 2022,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les conclusions du bilan de la concertation publique préalable à la création de la ZAC d'Aiguisy à LACHELLE,

DECIDE de poursuivre auprès des habitants, et autres publics concernés par cette ZAC, une démarche d'information et de concertation continue durant toute la durée de vie du projet.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,




Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

LACHELLE – Projet de création du parc d'activités d'Aiguisy

BILAN DE LA CONCERTATION

Version projet du 28/11/2022

Avant-propos

Les articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'Urbanisme définissent le cadre dans lequel une concertation préalable doit être organisée notamment lors de la création d'une zone d'aménagement concerté.

La concertation préalable a été ouverte par délibération n°41 « Ouverture de la concertation et organisation des études en vue de la création d'un parc d'activités à vocation économique dans le prolongement du Bois de Plaisance » du Conseil d'Agglomération de l'Agglomération de la Région de Compiègne du 19 Décembre 2019. La collectivité y a annoncé son intention de réaliser une opération d'aménagement d'ensemble sur ce secteur et a précisé les conditions de la concertation.

À l'issue de la concertation le Conseil d'Agglomération doit en approuver le bilan.

Le présent document présente le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC d'Aiguisy telle qu'elle s'est déroulée jusqu'à fin Novembre 2022.

Objectifs poursuivis et modalités de la concertation

Considérant l'intérêt d'une opération d'aménagement d'ensemble, l'ARC a souhaité engager, avec la commune de Lachelle et en concertation avec les communes de Venette et Jonquières, les études préalables à la constitution du dossier de création de la ZAC d'Aiguisy.

Dans cette perspective, un dispositif de concertation préalable du public a été mis en place. Ces modalités intègrent une réunion publique, avec mise à disposition d'un registre disponible à l'accueil de l'ARC et en mairie de LACHELLE.

Déroulement de la concertation publique

Les actions mises en œuvre ont été les suivantes :

- Mise à disposition à l'ARC et en mairie de LACHELLE du dossier de concertation ainsi que de **registres de concertation**,
- Organisation d'une **réunion publique** qui s'est tenue le 12 octobre 2022 en mairie de LACHELLE
- Information sur le projet sur le site internet de l'ARC : <https://www.agglo-compiegne.fr/actualites-economiques>
- Mise en place d'une **adresse de messagerie électronique spécifique** : lachelle.aiguisy@agglo-compiegne.fr

La réunion publique a totalisé environ 80 participants. Il n'y a pas eu à date de courriels ni de contributions écrites dans les registres.

Synthèse de la concertation

Cette partie propose une synthèse des questions, avis, observations et suggestions émises lors des temps d'échange et de concertation et des réponses apportées par la collectivité.

Comme développé dans les paragraphes suivants, des contributions évoquent des points d'attention sur certains éléments du projet.

Les observations et suggestions recueillies lors de la réunion publique peuvent notamment être regroupées selon 3 grands axes :

- Gestion des flux
- Aménagements cyclables et piétonniers
- Sobriété énergétique

Gestion des flux

Remarques et questions	Éléments de réponse de l'ARC
Les remarques et questions relatives à la composition sont réparties de manière équilibrée entre : <ul style="list-style-type: none">- Aménagement du carrefour devant la ferme d'Aiguisy- Augmentation des flux de véhicules	La proposition d'aménagement prévoit la réalisation de giratoires afin d'apporter une réponse capacitaire et sécuritaire aux carrefours existants et notamment celui situé devant la ferme d'Aiguisy. Plus généralement, un bureau d'études spécialisé a réalisé des études de circulation afin de s'assurer que les aménagements prévus sont en adéquation avec les problématiques évoquées.

Aménagements piétonniers et cyclables

Remarques et questions	Éléments de réponse de l'ARC
Les remarques formulées ont trait aux aménagements prévus dans le cadre de la mobilité douce.	Les aménagements prévus par l'ARC prévoient le prolongement des aménagements réalisés sur la ZAC du Bois de Plaisance, savoir prolongement des pistes cyclables et piétonnes. Les remarques liées à la mise en œuvre de ces aménagements ont été prises en compte et seront intégrées dans les études.

Sobriété énergétique

Remarques et questions	Éléments de réponse de l'ARC
Les remarques formulées ont trait aux éclairages notamment dans la zone du Bois de Plaisance et à la sobriété énergétique.	Les remarques ont été intégrées dans les études. Des dispositifs d'économie d'énergie sont étudiés.

Conclusion et suites à donner

Ainsi, les participants à la concertation sont intéressés par le projet qui permet de répondre à la forte demande des entreprises de s'implanter sur le territoire. Ils attendent des aménagements qualitatifs en lien avec le Parc d'Activités du Bois de Plaisance avec une attention particulière portée sur la sécurité des usagers (à la fois piétons, cyclistes et automobilistes) et les économies d'énergie.

L'ensemble des thématiques a été abordé lors de la concertation : programmation du parc d'activités, mobilités, liaisons urbaines, sécurité, calendrier.

Les observations formulées lors de la concertation préalable seront approfondies dans les études de maîtrise d'œuvre à venir, avec une attention particulière pour ces points précis.

De plus, l'Agglomération de la Région de Compiègne s'engage à ce que la démarche d'information et de concertation, initiée avec cette phase de concertation préalable, se poursuive durant toute la durée de vie du projet, auprès de l'ensemble des publics concernés par ce projet de parc d'activités.

Annexes

Support de présentation de la réunion publique du 12 Octobre 2022